



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

ARRÊTÉ

n° 2014-DLP/BUPE- 330 du 23 OCT. 2014

portant création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) pour le bassin industriel de SAINT AVOLD Nord

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-8 et R125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n° DCTAJ-2014-A-12 du 11 avril 2014 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, secrétaire général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-368 du 20 septembre 2005 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation pour les installations des sociétés ARKEMA, TPF, PROTELOR, Cokes de Carling et SNF situées sur les communes de Saint-Avold et Carling ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-AG/2-369 du 20 septembre 2005 créant la Commission Locale d'Information et de Concertation sur l'Environnement (C.L.I.C.E) du bassin industriel de SAINT-AVOLD Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-DEDD/IC-75 du 8 mars 2007 modifiant l'article 3-3 de l'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-369 du 20 septembre 2005 créant la Commission Locale d'Information et de Concertation sur l'Environnement (C.L.I.C.E.) du bassin industriel de SAINT-AVOLD ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011- DLP/BUPE-368 du 17 octobre 2011 portant renouvellement de la composition du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) pour les installations des sociétés ARKEMA, TPF, PROTELOR et SNF situées sur les communes de Saint-Avold et Carling ;

Vu les rapports UT57-EV/MV-26501/14 du 15 juillet 2014 et du 1^{er} octobre 2014 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que les membres du CLIC ont été nommés en 2011 pour une période de 3 ans conformément aux dispositions du point VII de l'article D.125-30 du Code de l'environnement et qu'il convient donc de procéder à leur renouvellement et qu'à cette occasion le CLIC doit être transformé en une CSS conformément aux dispositions du décret du 7 février 2012 susvisé ;

Considérant que les sujets traités en CLICE relèvent des missions de la CSS selon le décret du 7 février 2012 susvisé et qu'il n'y a donc plus lieu de conserver la CLICE mais de la fusionner avec le CLIC pour former une CSS ;

Considérant que les installations exploitées par les sociétés ARKEMA, TPF, PROTELOR et SNF situées sur les communes de Saint-Avold et L'Hôpital figurent sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ;

Considérant qu'en application du dernier alinéa de l'article L.515-2 du Code de l'environnement, le Préfet doit créer la commission mentionnée à l'article L. 125-2-1 pour le bassin industriel comprenant ces installations ;

Considérant que la CLICE visait en plus des établissements SEVESO ARKEMA France, TPF, PROTELOR et SNF Floerger les établissements soumis à simple autorisation URSA, la SNET (aujourd'hui E.On France Power S.A.S. – Centrale Emile Huchet) et COKES de CARLING et que le décret du 7 février 2012 prévoit la possibilité de créer des CSS autour de sites soumis à simple autorisation ;

Considérant que la société COKES de CARLING a définitivement cessé ses activités sur le site de la cokerie de Carling depuis 2009 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er :

Il est créé la commission de suivi de site (CSS), prévue à l'article L. 125-2-1 du Code de l'environnement, pour le bassin industriel auquel appartiennent les installations exploitées par les sociétés ARKEMA, TPF, PROTELOR et SNF FLOERGER situées sur les communes de Saint-Avold et L'Hôpital et soumises à autorisation avec servitudes et les installations exploitées par les sociétés URSA et E.On France Power S.A.S. – Centrale Emile Huchet situées sur la commune de Saint-Avold et soumises à autorisation.

Article 2 : Composition de la commission :

La Commission de Suivi de Site visée à l'article 1, est composée comme il suit :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- Le Préfet ou son représentant ;
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant, Inspecteur de l'environnement ;
- M. le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACEDPC) ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Moselle ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de Moselle ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Lorraine ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Unité territoriale de Moselle de la Direction Régionale des Entreprises,

de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ou son représentant, chargé de l'Inspection du Travail.

Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'Établissements Publics de Coopération Intercommunales concernés » :

- Un représentant du Conseil Général, ou son suppléant, nommés sur proposition de son organe délibérant ;
- Un représentant de la commune de Carling, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Diesen, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de l'Hôpital, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Saint-Avold, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Porcelette, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Hombourg-Haut, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Creutzwald, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Freyming-Merlebach, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la commune de Longeville-lès-Saint-Avold, ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
- Un représentant de la Communauté de Communes du Pays Naborien (CCPN), ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil communautaire ;

Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission est créée » :

- M. Daniel NIMESKERN, représentant de l'association ADELPA ou son suppléant M. Jean-Gérard SIEBERT ;
- M. Jacques KUNZLER, représentant de l'association Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL), CREUTZWALD et environs dont il est le Vice-Président, ou son suppléant M. Jean-Baptiste LUSSON, Président de l'association GECNAL ;
- M. Alexandre OCKLER, Responsable d'Etudes, représentant de l'association Air LorraineE, ou son suppléant M. Emmanuel JANTZEM, Ingénieur d'Etudes ;
- M. Gérard AUBERTIN, représentant de l'association Lorraine Nature Environnement, ou son suppléant, M. Helmut BIRTEL ;
- M. Denis MEYER, riverain domicilié au 10, rue principale à Carling ;
- Un représentant du « Ministerium für Inneres un Sport » du Land de Sarre ou son suppléant ;
- Un représentant du « Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz » du Land de Sarre ou son suppléant ;
- Un représentant de la commune de Volklingen ou son suppléant ;
- Un représentant de la commune de Grande-Rosselle ou son suppléant ;

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission est créée ou organismes professionnels les représentant » :

- M. le directeur de la société ARKEMA France, ou son suppléant ;
- M. le directeur de la société PROTELOR, ou son suppléant ;
- M. le directeur de la société SNF FLOERGER, ou son suppléant ;
- M. le directeur de la société TOTAL PETROCHEMICALS France, ou son suppléant ;
- M. le directeur de la société E.On France Power S.A.S. – Centrale Emile Huchet, ou son

- suppléant ;
- M. le directeur de la société URSA, ou son suppléant ;

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » :

- Un représentant des salariés pour chacune des sociétés suivantes : ARKEMA France, TPF, PROTELOR, SNF FLOERGER, E.On France Power S.A.S. – Centrale Emile Huchet, URSA, ou son suppléant, choisis parmi les salariés protégés au sens du code du travail.

Personnalité Qualifiée

- M. Jean-Claude PIHAN, Professeur Honoraire de l'Université de METZ.
- Les personnalités qualifiées ne peuvent pas être suppléées.*

La liste nominative des membres de la CSS, désignés par le Préfet, est tenue à jour par la Préfecture et mise en ligne sur le site Internet de la DREAL Lorraine.

Article 3 : Président et composition du bureau :

A l'occasion de sa première réunion, la commission de suivi de site élit son président qui est ensuite désigné par un arrêté du Préfet.

La commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges lors de la première réunion de la commission.

Un arrêté du Préfet reprend la composition du bureau.

Article 4 : Durée du mandat :

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à cinq ans.

Article 5 : Fonctionnement de la commission :

Le fonctionnement de la commission est défini dans le règlement intérieur adopté lors de la réunion d'installation de la commission de suivi de site conformément aux dispositions des articles R 125-8-3 à R 125-8-5 du Code de l'environnement et du décret du 8 juin 2006 susvisé.

Article 6 : Validité des consultations :

Les consultations du CLIC créé par l'arrêté préfectoral n°2005-AG/2-368 du 20 septembre 2005 modifié auxquelles il a été procédé avant l'entrée en vigueur des dispositions du présent arrêté demeurent valides en tant qu'elles ont été effectuées conformément aux dispositions antérieures au décret du 7 février 2012 susvisé.

Article 7 : Abrogation :

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux n° 2002-AG/2-300 en date du 6 novembre 2002, n° 2003-AG/2-283 du 15 septembre 2003, n°2005-AG/2-368 du 20 septembre 2005, n°2005-AG/2-369 du 20 septembre 2005, n°2007-DEDD/IC-75 du 8 mars 2007, n°2011- DLP/BUPE-368 du 17 octobre 2011 sont abrogées.

Article 8 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Article 9 :

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et publié sur le site internet de la Préfecture et de la DREAL.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le sous-préfet de Forbach, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargée de l'inspection des installations classées, et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la CSS.

Metz, le 23 OCT. 2016

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Alain CARTON

Liste nominative des membres de la CSS du bassin industriel de Saint Avold Nord mise à jour le

23 OCT. 2014

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »		
Administration	Service	ADRESSE POSTALE
M LE PREFET	9, place de la Préfecture	57034 Metz Cedex 1
SIRACEDPC	9, place de la Préfecture	57034 Metz Cedex 1
S.D.I.S	B P 50083	57032 Metz cedex 03
DREAL	15, rue C. Chappe B.P 95038	57071 Metz Cedex 3
DIRECCTE	32, avenue André Malraux	57046 Metz Cedex 01
DDT	17, quai P. Wiltzer B.P31035	57000 Metz
ARS	27 place Saint Thiébaut	57000 Metz

COLLEGE " COLLECTIVITES TERRITORIALES "		
NOM-PRENOM	QUALITE	ADRESSE POSTALE
Titulaire M Jean SCHULER	Conseiller Général	50 rue du Général Irwin
Suppléant M Fabrice BOUCHER	Conseiller Général	12 rue des Vergers
Titulaire M Gaston ADIER	Maire de Carling	42, rue de Diesen
Suppléant M Jean-Pierre BIES	Mairie de Carling	42, rue de Diesen
Titulaire M Gabriel WALKOWIAK	Maire de Diesen	1, rue Porcelette
Titulaire M Gilbert WEBER	Maire de l'Hôpital	Place du Général Giraud BP 23b
Suppléant M Gilbert BARBIAN	Mairie de l'Hôpital	Place du Général Giraud BP 23 b
Titulaire M Christian THIERY	Adjoint au maire de Saint-Avold	36, Bid de Lorraine B.P 10019
Suppléant M Jean-Pierre HOFMANN	Mairie de Saint-Avold	36, Bid de Lorraine B.P 10019
Titulaire M Eddie MULLER	Maire de Porcelette	5, rue de Saint-Avold BP 10
Suppléant M Lucien KERN	Adjoint au maire de Porcelette	5, rue de Saint-Avold BP 10
Titulaire M Hubert LEBLEU	Mairie de Hombourg-Haut	17 rue de Metz BP 30
Suppléant M Marcel KARPP	Mairie de Hombourg-Haut	17 rue de Metz BP 30
Titulaire M Salvatore FIORETTO	Mairie de Creutzwald	BP 20038
Suppléant M Jean-Luc WOZNIAK	Maire de Creutzwald	BP 20038
Titulaire M Daniel HAHN	Mairie de Longeville les Saint Avold	25 B rue des Alliés BP 10
Suppléant M. Denis SCHMITT	Mairie de Longeville les Saint Avold	25 B rue des Alliés BP 10
Titulaire M Alfred WIRT	Mairie de Freyming Merlebach	42 rue Nicolas Colson
Titulaire M Dominique STEICHEN	Vice Président – Maire de Valmont	Mairie - 1 rue de la Mairie
Suppléant M Claude Schäfer	Vice Président – Adj maire Macheren	Mairie - 2 A rue du Centre

COLLEGE "EXPLOITANTS »				
	NOM-PRENOM	QUALITE	ADRESSE POSTALE	
titulaire	M Didier MULLER	Directeur Sté ARKEMA	Etablissement de Carling - B.P 61005	57501 Saint-Avoid Cede»
suppléant	M Laurent Le Mignon	Responsable QHSEI Sté ARKEMA		
titulaire	M Edwin LADOWSKI	Directeur Sté PROTELOR	Route de Synthèse BP 144	57500 Saint Avold
titulaire	M Pascal CHAUDRON	Responsable site Saint-Avoid - SNF	Z.I de l'Europort Rte de Haslach	57500 Saint Avold
suppléant	M Christophe CHEVALIER	Responsable sécurité-environnement SNF		
titulaire	M Christophe GERONDEAU	Directeur Sté TOTAL PETROCHEMICALS France	Usine de Carling - BP 90290	57508 Saint Avold Cede»
suppléant	M Dominique SEMIN	Responsable HSEI&Q Sté TOTAL PETROCHEMICALS France		
titulaire	M. Jacques ROUCAUTE	Directeur de la CEH	Centrale E.HUCHET BP. 80079	57502 Saint Avold Cede»
suppléant	M. Jean-Baptiste de GABORY	Responsable de l'Unité des Services Techniques et Administratifs - CEH		
suppléant	M. Jean-Marie BRUNELLO	Responsable National Environnement		
suppléant	M. Alfred ALLARD	Responsable HQSE - CEH		
titulaire	M Olivier MARION	Directeur de la société URSA	Espace Europort - Z.A.C. de Carling - B.P. 70209	57506 Saint Avold
suppléant	Mme Sandra GREPPI	Responsable hygiène sécurité environnement - URSA		

COLLEGE "SALARIES"				
	NOM-PRENOM	QUALITE	ADRESSE POSTALE	
Titulaire	M Denis SCHNEIDER	Secrétaire CHSCT Sté ARKEMA	Etablissement de Carling - B.P 61005	57501 Saint-Avoid Cedex
Suppléant	M Gilbert METZGER	Membre CHSCT Sté ARKEMA		
Titulaire	M. Vincent GLOMP	membre représentant du personnel au CHSCT- Sté PROTELOR	Route de Synthèse BP 144	57500 Saint-Avoid
Suppléant	M Lamine MOHAMMEDI	membre représentant du personnel au CHSCT- Sté PROTELOR		
Titulaire	M Karim OTMANI	Sté SNF	Z.I de l'Europort Rte de Haslach	57500 Saint Avold
Suppléant	M MANKA	Sté SNF		
Titulaire	M Pascal VAROQUI	Membre du CHSCT et secrétaire du CHSCT, Sté TOTAL	Usine de Carling - BP 90290	57508 Saint Avold
Suppléant	M Luc SCHER	Membre du CHSCT et secrétaire- adjoint du CHSCT, Sté TOTAL PETROCHEMICALS France		
Titulaire	M. Denis LEMMER	Secrétaire du CHSCT - CEH	Centrale E.HUCHET BP. 80079	57502 Saint Avold Cedex
Suppléant	M. Rosario FURNARI	Membre du CHSCT - CEH		
Titulaire	M. Gilles DANDA	secrétaire du CHSCT - Sté URSA	Espace Europort - Z.A.C. de Carling - B.P. 70209	57506 Saint Avold
Suppléant	M. Christophe SANTORO	Membre du CHSCT - Sté URSA		

COLLEGE " RIVERAINS"				
	NOM-PRENOM	QUALITE	ADRESSE POSTALE	
Titulaire	M Daniel NIMESKERN	Association ADELP	14 rue Principale	57490 CARLING
Suppléant	M Jean-Gérard SIEBERT	Association ADELP	9 rue du Warndt	57490 L'HOPITAL
Titulaire	M Gérard AUBERTIN	Association Lorraine Nature Environnement	14 rue de la Frontière	57540 PETITE ROSSELLI
Suppléant	M Helmut BIRTEL	Association Lorraine Nature Environnement		
Titulaire	M Jacques KUNZLER	Vice-Président de l'Association Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine, CREUTZWALD et environs (GECNAL)	69 Bld de Lorraine	57500 SAINT AVOLD
Suppléant	M Jean-Baptiste LUSSON	Président de l'Association Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine, CREUTZWALD et environs (GECNAL)		
Titulaire	M Alexandre OCKLER	Responsable d'Etudes, Association AIR Lorraine	20 rue Pierre-Simon de Laplace	57070 METZ
Suppléant	M Emmanuel JANTZEM	Ingénieur d'Etudes, Association AIR Lorraine		
Titulaire	M Denis MEYER	riverain	10, rue principale	57490 CARLING
Titulaire	M Andre Johann	Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz, Land de Sarre	Referat E/3 Keplerstrasse 18	66117 SAARBRUCKEN
Suppléant	M Jörg Luwemburger	Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz, Land de Sarre	Referat E/3 Keplerstrasse 18	66117 SAARBRUCKEN
Titulaire	M Rainer Thome	Responsable de l'unité « protection civile » du ministerium für Inneres und Sport » - Land de Sarre	Referat D6 Mainzer Strasse 134/136	66121 SAARBRUCKEN
Suppléant	M Uwe Schröder	Référent pour la protection civile et la défense incendie du « ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz » - Land de Sarre		
Suppléant	M Volkmar Philippi	Spécialiste « protection civile » du « ministerium für Umwelt und verbraucherschutz » - Land de Sarre		
Titulaire	M Wolfgang Bintz	Stadt Völklingen	Rathausplatz	66333 VOLKLINGEN
Suppléant	M Herbert Mailänder	Stadt Völklingen	Rathausplatz	66333 VOLKLINGEN
Titulaire	Mme Kerstin Gillet	Grande-Rosselle	Klosterplatz 2 - 3	66352 GROSSROSSELN
Suppléant	M Eduard Rupp	Grande-Rosselle	Klosterplatz 2 - 3	66352 GROSSROSSELN

Personnalité qualifiée :

M. Jean-Claude PIHAN, Professeur honoraire à l'Université de Metz (7 rue de la Gendarmerie- 57000 Metz)

